



Sept faits que vous devez connaître au sujet des mauvais traitements sexuels

1. Les mauvais traitements sexuels à l'égard des enfants incluent une gamme de comportements, qu'il s'agisse de délits avec contact évidents, comme toucher ou caresser les parties génitales, ou de délits sans contact moins évidents, comme l'exposition à du matériel sexuellement explicite.¹ Les mauvais traitements sexuels et l'exploitation sexuelle à l'égard des enfants surviennent lorsqu'un enfant ou un jeune plus âgé, ou encore un adulte, profite d'un enfant ou d'un jeune moins âgé à des fins sexuelles, notamment la prostitution, la participation à des actes pornographiques et la production de matériel pornographique.²
2. Au Canada, les activités sexuelles avec un enfant de moins de 16 ans constituent une infraction criminelle, peu importe le consentement perçu de l'enfant.³
3. Selon Statistique Canada, en 2008, 59 % de toutes les victimes de mauvais traitements sexuels étaient des enfants et des jeunes âgés de moins de 18 ans. Quarante pour cent étaient des enfants de 11 ans ou moins.⁴
4. Les mauvais traitements sexuels à l'égard des enfants comptent parmi les crimes les moins bien compris et les moins signalés. Malgré les années d'éducation du public, de campagnes médiatiques et de programmes de prévention, plus de la moitié de toutes les victimes de mauvais traitements à l'égard des enfants restent silencieuses et ne divulguent jamais leurs mauvais traitements.⁵ Le fait d'être réticent à divulguer les faits ou d'omettre de le faire est beaucoup plus courant lorsque les mauvais traitements impliquent une personne connue, particulièrement un membre de la famille.⁶
5. Les recherches révèlent que les personnes qui font subir des mauvais traitements à des enfants connaissent habituellement leur victime.⁷
6. Les agresseurs sont moins susceptibles de faire subir des mauvais traitements à un enfant s'ils croient que ce dernier dévoilera les faits. Certains agresseurs testeront la sensibilisation à la sécurité personnelle de l'enfant et vérifieront s'il y a un risque que ce dernier raconte ce qui s'est passé à un adulte.⁸
7. Les mauvais traitements sexuels sont un processus. Ils commencent souvent avant que les attouchements sexuels débutent. La « toilette » est une méthode de renforcement de la confiance entre l'enfant et la personne qui en prend soin, comme moyen d'accéder à l'enfant et de passer du temps seul avec lui.⁹

¹ Centre canadien de protection de l'enfance, 2011.

² Ministère de la Justice du Canada, 2005.

³ <http://www.justice.gc.ca/>

⁴ Centre canadien de protection de l'enfance, 2011.

⁵ Guide du formateur de l'AOSAE – Module 2 : Comprendre les mauvais traitements sexuels.

⁶ Schachter et al., 2009, SexAssault.ca, 2011.

⁷ Centre canadien de protection de l'enfance, 2011.

⁸ Centre canadien de protection de l'enfance, 2011.

⁹ Centre canadien de protection de l'enfance, 2011